

pendance de l'Eglise comme corps politique, et entier en lui-même, est détruite, et l'exercice des fonctions pastorales, absolument nécessaires à son existence, sont rendues dépendantes de la volonté et du bon plaisir du prince. Aucun évêque ne peut être choisi dans l'Eglise d'Angleterre sans que le roi donne au chapitre un *congé d'élire*, ne peut être consacré sans sa permission, ni avoir aucune juridiction que par son bon plaisir. Cela est-il compatible avec la constitution de l'Eglise comme corporation ecclésiastique? Cela est-il suivant l'usage primitif? Les apôtres reconnaissaient-ils l'autorité de l'empereur romain pour choisir et consacrer les évêques et leur conférer la juridiction spirituelle? Le plus que l'Eglise a accordé aux princes, le plus qu'elle peut leur accorder sans se suicider, c'est de leur permettre de mettre les évêques en possession du temporel de leur siège, et encore cela, quoiqu'il laisse le spirituel intact, est encore trop. Il est vrai que le prince peut avoir doté le siège, mais le dot une fois fait, il devient un bien intrinsèque à l'Eglise et doit passer sous le contrôle de l'autorité spirituelle: le pouvoir temporel n'ayant, de droit, aucune autorité sur cela, mais seulement de protéger l'Eglise, afin qu'elle en puisse jouir paisiblement, et en pleine possession. Mais admettant même que le pouvoir temporel puisse la contrôler, ou même la revendiquer, certainement il ne peut aller plus loin, ni assumer aucune autorité sur les personnes qui exercent l'autorité spirituelle, ni leur prescrire des conditions comment exercer cette juridiction spirituelle, sans saper les fondations mêmes l'existence de l'Eglise comme corporation intègre en elle-même.

L'Eglise d'Angleterre a aussi renversé l'ordre de l'Eglise universelle, en se déclarant elle-même police ecclésiastique, indépendante de l'Eglise universelle, ce qu'elle a fait en mettant de côté l'autorité de Rome, et en défendant de reconnaître aucune autorité tant spirituelle que temporelle hors du royaume. Car l'Eglise est un corps simple et unique, un et catholique et non pas une aggrégation de différentes polices ecclésiastiques séparées et indépendantes. Elle a rompu l'unité de corporation en admettant un principe d'indépendance; car si la corporation est une corporation unique, elle doit n'avoir qu'un gouvernement unique qui doit étendre sa ramification sur tous les membres, en juste subordination, partant d'un commun centre qui les lie tous dans l'unité d'un même corps. Ce fait est décisif de lui-même et suffit seul pour convaincre l'Eglise anglicane de schisme.

L'Eglise d'Angleterre a de plus brisé la hiérarchie de l'Eglise en rejetant l'autorité de l'archevêque de Rome comme *primat* des Eglises d'Occident, dont il est certain, à ne pouvoir le nier, qu'elle en était une. Quels étaient les droits et les prérogatives du primat? il peut y avoir quelque chose d'incertain là dessus, mais ce qui est certain d'après le sixième canon du Concile de Nicée, quelque sens que nous donnions à ce canon, c'est que le primat à quelqu'autorité sur les églises qui sont sous sa juridiction. Mais l'Eglise d'Angleterre a jeté de côté toute autorité qui n'est pas dans le royaume; elle a donc rejeté l'autorité de l'archevêque de Rome comme primat non moins que comme pape. Cela est si évident à ceux qui connaissent quelque chose de ce qu'on appelle *réforme* de l'Eglise, que l'assertion du *Churchman* et les autorités qu'il apporte pour prouver que l'Eglise d'Angleterre admet encore la primauté de Rome sont sans aucune force pour eux, et nous ne serions pas peu étonnés de trouver un seul théologien anglican qui prétendrait le contraire, si la primatie ne signifie pas autre chose que la première place dans la hiérarchie; et c'est une primatie d'autorité, et non pas simplement d'ordre que le sixième canon du concile de Nicée a établie. Nous savons tous que l'Eglise d'Angleterre l'a rejetée, et elle l'a rejetée, non pas seulement comme une simple suprématie d'ordre, et elle doit la rejeter, si elle veut être d'accord avec elle-même, puisque dans ses homélies, et dans son *apologie* semi-officielle de Fowell, elle traite officiellement le pape d'Antéchrist. Nous n'avons aucun doute que plusieurs membres de l'Eglise d'Angleterre regretteraient amèrement leur état d'isolement ecclésiastique et retourneraient avec plaisir à la communion de Rome, et accepteraient non seulement la primatie, mais aussi la papauté, mais il est difficile de louer en eux, qu'ils cherchent à se tromper ou à tromper les autres en cachant ou en niant des faits qui restent évidents contre eux.

Le *Churchman* demande encore: «Quels articles de foi l'Eglise d'Angleterre a-t-elle rejetés? Elle a rejeté la Transsubstantiation, et en conséquence, la *présence réelle*. Nous n'ignorons pas ce que les théologiens d'Oxford prétendent en ce point, mais nous en appelons au symbole de son Eglise même. Elle n'admet aucun changement dans les éléments qui restent pain et vin après la consécration comme auparavant, et la seule présence de J.-C. qu'elle adm. t, strictement parlant, n'est pas une présence de J.-C. dans le sacrement, mais cette présence est dans l'âme du fidèle qui communique. Le fidèle à la vérité participe d'une manière mystique, au corps de J.-C. mais pour le méchant, comme nous l'apprenons par ses articles, son catéchisme et ses homélies, il n'y a pas de présence du corps de J.-C. ce n'est qu'un signe extérieur du sacrement, c'est-à-dire, le pain et le vin; et par conséquent le méchant qui participe à ces choses ne peut pas être condamné pour le manger indignement, ne discernant pas le corps du Seigneur, car il serait absurde, bien plus, même injuste de le condamner pour ne point discerner le corps du Seigneur là où il n'est pas présent. Elle rejette aussi le sacrifice de la messe se prive en même tems d'autel et de victime, et de tous les moyens de revivifier sa vie divine à cette source infinie.

Suite et fin au prochain numéro.

R U L L E T I N .

Navigation. — Mois de Marie. — Nouvelles d'Europe.

— Il paraît que la navigation est maintenant ouverte entre Montréal et Québec. Le *Sydenham* qui était arrivé avant-hier dans notre port, venant de Sorel, où il avait passé ses quartiers d'hiver, en est reparti hier soir pour Québec. Probablement que le *Queen* qui est arrivé ici le même jour que le *Sydenham*, ne tardera pas à reprendre aussi ses voyages ordinaires, entre cette ville et l'ancienne capitale.

— La triste saison des glaces et des frimats est enfin passée. Les froids et humides brouillards de neige et de pluie qui s'étaient, pour ainsi dire, constamment succédés, depuis le commencement du printemps, ont aussi fait place à un ciel pur et serein. Depuis trois ou quatre jours surtout, l'atmosphère a presque pris une température d'été. Aussi tout semble revivre. Nous ne pouvons donc tarder à voir nos campagnes se revêtir de leur verdure printanière. La saison où le laboureur va confier à la terre cette poignée de graines qui peut seule assurer sa subsistance pour l'avenir, est enfin sur le point d'arriver. Encore quelques jours, et nous y serons. Belle saison, pour le chrétien, s'il sait en profiter, par la foi qu'elle exige, les vœux et l'espoir qu'elle inspire. Mais c'est surtout pour l'enfant de MARIE que ce tems doit être précieux et plein de confiance, puisque par une heureuse coïncidence pour nous, le mois des semences, le beau mois de mai, est aussi le mois de MARIE. Ne serait-ce pas pour ainsi dire faire injure à cette glorieuse bienfaitrice que de ne point réclamer sa puissante protection sur un objet qui nous est si nécessaire? Les prodiges spirituels et mêmes temporels, qui s'opèrent tous les jours par son intercession, ne suffisent-ils pas pour animer notre confiance? Ne sont-ils pas même un témoignage sensible et constant et surtout en ces tems-ci plus que jamais, que la confiance en MARIE, les vœux et les prières qu'on lui adresse, sont agréables à Dieu? Nous croyons donc que ce serait faire une douce violence au ciel que de recourir au pouvoir de MARIE et de travailler à gagner sa protection, pour nous préserver du terrible fléau qui, depuis plusieurs années, n'a cessé de détruire nos moissons. Il nous semble qu'un des moyens les plus naturels et les plus efficaces serait de commencer par l'honorer d'un culte tout particulier, pendant tout le mois qui lui est consacré, par les exercices qu'on appelle *exercices du mois de MARIE*, et de finir par nous mettre avec tout ce qui nous appartient, et spécialement les champs ensemencés, sous sa puissante protection. Un semblable concert de prières ne pourrait manquer d'être écouté favorablement.

On peut juger d'ailleurs, par les merveilles qui se sont opérées dans le MOIS DE MARIE, combien ces exercices sont agréables à Dieu. Si notre but était de démontrer cette vérité, nous pourrions en citer plusieurs exemples. Nous ne devons pourtant point omettre de rapporter le suivant, tant parce qu'il ne peut être que peu connu, que parce qu'il est indubitable, extraordinaire, et que la faveur sollicitée et obtenue est toute temporelle. Le voici tel qu'il est raconté dans les Annales de l'Archiconfrérie.

Genève, 18 mai 1841.

« J'ai des détails intéressants à vous communiquer sur une guérison qu'on peut regarder comme miraculeuse: elle s'est opérée le 9 mai 1841 dans l'hôpital de Genève. Je pense que vous avez connu la malade (*Marie Déperaz*). Quoiqu'il en soit, voici quelques détails sur sa maladie: elle était frappée de paralysie sur tout le côté droit; entre l'épaule droite et la poitrine, elle avait une tumeur du poids de deux ou trois livres, qui lui causait des douleurs excessives, et que les médecins n'avaient pu guérir. Depuis quatre ans et deux mois, elle était couchée sur son lit de douleur, gardant toujours la même position. On n'avait jamais essayé de la mettre sur son séant, sans provoquer des soulèvements d'estomac et des vomissements convulsifs très douloureux. De tems à autre, elle entraînait dans des crises vraiment effrayantes; pendant tout ce tems-là, elle avait les yeux fermés, souffrant des douleurs excessives dans la tête, sur le côté droit, intérieurement et extérieurement, au point que, poussée par la violence du mal, elle se déchirait la poitrine jusqu'au sang; pour l'en empêcher, on fut obligé de tenir attachée la main qui restait libre; sa poitrine haletante retentissait comme si l'on eût frappé des coups de marteau dans l'intérieur. Elle poussait constamment des gémissements si plaintifs qu'on vit souvent des personnes, assez insensibles du reste, verser des larmes auprès de son lit. Sa nourriture consistait uniquement en